|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 31e  | 2e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 24 mai 1977 | M. Jacques-Yvan Morin | Vice premier-ministre et ministre de l’Éducation | PQ |

**M. Morin :** M. le Président, permettez-moi tout d'abord, selon l'usage, de présenter à la commission les hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation, ces grands commis de l'état qui œuvrent dans l'ombre. Tout d'abord, le sous-ministre M. Pierre Martin qui est assis à ma gauche; M. André Rousseau, sous-ministre associé de foi catholique, M. Germain Halley, sous-ministre adjoint, responsable de l'enseignement primaire et secondaire; M. Jacques Girard, sous-ministre adjoint également, responsable de l'enseignement post-obligatoire; M. Roland Arpin, sous-ministre adjoint responsable de la planification et M. Jean-Claude Sauvé, secrétaire général du ministère.

J'aurais eu plaisir à vous présenter également- peut-être seront-ils des nôtres plus tard - M. Sylvester White, sous-ministre associé de foi protestante et Mme Thérèse Baron, sous-ministre adjoint.

Au fur et à mesure que nous étudierons les crédits, j'aurai également l'occasion de présenter à la commission les directeurs généraux ou les chefs des services généraux du ministère qui m'aideront à répondre aux questions que MM. les députés voudront bien me poser.

M. le Président, j'aimerais, selon la tradition, procéder maintenant à un exposé des politiques du ministère. Par-delà les questions habituelles sur des problèmes particuliers qui ne permettent pas toujours un examen en profondeur des politiques du ministère, je souhaite que cette étude détaillée des crédits soit l'occasion d'une révision créatrice des objectifs et des orientations de l'Éducation.

Depuis le 15 novembre, le gouvernement a tenté d'imprimer à ce vaste domaine, si important pour l'avenir de la collectivité, un nouveau départ. Je souhaite vivement que cette commission parlementaire confirme cette volonté de renouveau.

Je voudrais en premier lieu, dire, l'importance de l'éducation pour le gouvernement actuel. Il ne me paraît pas superflu, en effet, au seuil de nos travaux, d'insister sur la place cruciale qu'occupe l'éducation dans les projets de l'actuel gouvernement du Québec. Il est en effet évident, depuis quelques années, que l'éducation est devenue l'une des préoccupations fondamentales, pour ne pas dire, viscérales, de la société québécoise. Aussi, ne faut-il point s'étonner de ce que le gouvernement soit sensible à cette préoccupation du milieu.

Lorsque le premier ministre, dans son message inaugural devant l'Assemblée nationale, déclare que... « c'est le résultat tout entier des grands chambardements des années soixante qu'il va falloir scruter avec beaucoup de soin », ou lorsque le ministre des Finances insiste sur la nécessité de procéder à l'évaluation des bénéfices engendrés par certains programmes d'éducation par rapport aux coûts impliqués, il faut voir là l'expression non équivoque de l'importance que le gouvernement attache à l'état de l'éducation. J'en donnerai pour preuve, avec votre permission, quelques faits et quelques chiffres.

Selon les données d'une étude effectuée au sein du ministère sur la proportion du produit national brut consacré à l'éducation, le Québec, avec un rapport éducation PNB de 7,6%, se classait déjà, en 1970, au quatrième rang d'un groupe de trente nations industrialisées, dont le Japon, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Suède et d'autres.

D'après les résultats d'autres analyses, le Québec a connu un taux d'accroissement de ses dépenses en éducation de l'ordre de 170%, de 1966 à 1974, en comparaison de 141% pour les provinces de l'Atlantique, de 132% pour l'Ontario et de 110% pour les provinces de l'Ouest. Ces indicateurs statistiques témoignent de l'importance accordée par tous les gouvernements du Québec au développement de l'éducation et ne sont pas contredits, cela va sans dire, par les données les plus récentes.

C'est ainsi que, pour l'année scolaire qui se termine en juillet 1977, le Québec aura consacré à l'éducation environ 7% de son produit intérieur brut qui est, vous le savez, la nouvelle façon de désigner le PNB, d'après les Nations Unies. Cette dernière statistique montre que la position du Québec s'est maintenue et ne s'est en aucune façon détériorée par rapport aux années récentes.

Je voudrais également relever un fait qui, s'il en était besoin, serait de nature à inciter le gouvernement à continuer d'accorder à l'éducation toute la place qui lui revient. Il s'agit des commentaires, plus qu'élogieux, de l'Organisation pour la coopération et le développement économique, connue sous le sigle de l'OCDE, sur l'essor important, voire sur l'avant-gardisme et la créativité dont témoignent certaines réalisations québécoises dans le domaine de l'éducation. Il y a des lacunes et des faiblesses dans notre système d'enseignement, mais il y a également des points forts dont il faut être conscient et qu'il faut souligner quand le moment vient de faire le bilan, de faire le point. En dépit du caractère favorable de ces commentaires et de ces statistiques, ce serait faire preuve d'une bien grande naïveté cependant que de croire qu'il suffise de présenter un projet émanant du ministère de l'Éducation pour qu'instantanément se délient les cordons de la bourse gouvernementale. L'éducation, comme les autres domaines dans lesquels le gouvernement est appelé à intervenir, doit composer avec une conjoncture économique passablement défavorable et fort contraignante. C'est ainsi que les crédits alloués cette année au secteur de l'éducation n'autorisent, à toutes fins utiles, qu'une reconduction des précédents programmes considérés comme essentiels, reconduction majorée de l'indexation des traitements et de quelques autres coûts. Les seuls projets de mon ministère qui échappent Quelque peu à ces restrictions budgétaires relèvent des priorités que j'énonçais, le 12 mars dernier, à l'occasion de mon allocution devant le Conseil supérieur de l'éducation.

Parmi cette douzaine de priorités, il en est quelques-unes qui, portant sur l'avenir, comportent une dimension prospective importante pour l'évolution de l'éducation. Ce sont, notamment: le livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, la politique de décentralisation, le livre blanc sur l'enseignement collégial, l'étude sur les universités. D'autres priorités, plus immédiates, veulent apporter des solutions concrètes à divers problèmes qui confrontent le monde de l'éducation, comme l'enseignement du français, l'enseignement de l'histoire et de la géographie nationales, l'éducation chrétienne, les langues secondes, les langues d'origine, l'éducation physique et le sport à l'école, la politique scientifique et les interventions en milieux défavorisés.

Je répondrai, volontiers, aux questions qui me seront posées sur ce choix des priorités et sur leur mise en œuvre au moment de l'étude détaillée des crédits correspondants.

En second lieu, permettez-moi de faire quelques observations sur le ministère de l'Éducation et ses réseaux d'enseignement. Les rapports entre le ministère et les réseaux d'enseignement vont désormais se situer dans un contexte nouveau dont les actuelles règles du jeu seront modifiées en profondeur.

Les commissions scolaires locales, régionales ou intégrées sont les organismes qui, contrairement à ceux des niveaux collégial et universitaire, ont toujours fait l'objet, de la part des services centraux du ministère, d'une normalisation très poussée, en raison de facteurs parfaitement justifiables sur le plan historique, mais aujourd'hui devenus quelque peu désuets.

Selon la proposition d'ensemble et les hypothèses de travail qui ont déjà fait l'objet d'une première consultation auprès des commissions scolaires, le ministère de l'Éducation serait appelé à exercer un rôle d'orientation et de direction du système d'éducation, des fonctions de soutien et de conseillers auprès des commissions scolaires, ainsi que des fonctions de contrôle nécessaires à l'évaluation des politiques. La commission scolaire, de son côté, jouerait, à un autre niveau, des rôles analogues à ceux du ministère, se verrait reconnaître les pouvoirs et les responsabilités que requiert le plein exercice de ses fonctions et participerait à la définition des grandes orientations et des politiques générales. Enfin, ce mouvement de décentralisation rejoindrait également l'école, appelée à devenir, dans les projets du gouvernement et du ministère, le cœur du projet éducatif de chaque village ou de chaque quartier.

En effet, c'est fondamentalement l'école que ces propositions veulent privilégier. J'ai déjà eu l'occasion de lancer quelques idées là-dessus, comme la possibilité de réserver des sièges de commissaires à des représentants des comités de parents et celle d'amener les commissions scolaires à consulter les comités d'écoles sur des objets précis. Grâce à ces orientations et à d'autres qui viendront s'y ajouter, je tiens à réaffirmer mon intention de faire de l'école, selon des modèles souples et variables, un lieu où l'éducation s'organisera en fonction des besoins réels des populations concernées, un lieu dans lequel administrateurs, enseignants et parents en arriveront à définir la vie de l'école en fonction du milieu.

Ces hypothèses de travail sur la décentralisation en sont actuellement au stade de l'harmonisation avec celle du livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire. Elles seront, par la suite, débattues au niveau politique et soumises à la consultation publique.

Sur un autre plan, l'instauration progressive, auprès des organismes scolaires, d'un processus de rationalisation et de discussion des choix budgétaires annuels, de même que l'élaboration conjointe des stratégies triennales de développement des réseaux, sont deux mécanismes qui nous permettront de progresser vers une gestion responsable et véritablement partagée de la chose scolaire.

À l'heure actuelle, cette gestion fait face à des défis nouveaux et, à vrai dire, fort stimulants. Alors que les dix premières années de l'existence du ministère de l'Éducation ont été surtout occupées à la mise en place des infrastructures, des ressources humaines et des outils pédagogiques requis pour répondre aux désirs de scolarisation d'une population à forte croissance démographique, les années les plus récentes et celles qui viennent nous mettent en présence d'exigences qualitatives du développement de la gestion la plus économique possible d'un système dont la clientèle est malheureusement en voie de diminution.

Selon les prévisions de l'évolution des clientèles scolaires au Québec, on peut raisonnablement s'attendre, dans le réseau d'enseignement public, que la population scolaire de niveau primaire diminue de 635 000 à environ 580 000, 581 000 pour être plus précis, de 1976 à 1986, après avoir connu un minimum de 561 000 élèves en 1981; quant au niveau secondaire, on n'y retrouverait plus qu'environ 387000 étudiants en 1986, en comparaison avec 589 000 en 1976. Les clientèles du niveau collégial public, pour leur part, passeraient de 110000 en 1977 ou 1978 à 103000 en 1981 ou 1982, et elles seraient au plus creux de la vague en 1987, alors que le niveau universitaire ne serait vraiment atteint par cette baisse qu'au début des années '90. Cette décroissance démographique, qui en viendra à se stabiliser, du moins nous l'espérons, à un niveau beaucoup plus bas que le niveau actuel, pose de sérieuses difficultés, on le devine, au système d'éducation.

Les coûts, par exemple, ne subiront point une courbe décroissante analogue à celle des clientèles. Le système fourmille de dépenses incompressibles, lesquelles se traduiront très certainement par des hausses du coût par élève et nous imposeront une analyse et une évaluation très rigoureuses des engagements financiers de l'éducation. À mon avis, ces engagements devraient viser à conserver leur position relative par rapport à la croissance du produit intérieur brut.

Le système d'éducation a exigé trop d'énergie et de ressources et a suscité trop d'espoirs légitimes pour qu'on se laisse gagner, devant les réactions que suscitent parfois certaines situations concrètes, par la tentation de revenir en arrière. Cela équivaudrait à une forme de démission tout à fait inacceptable. J'estime qu'il nous faut continuer; il nous faut même progresser sur le chemin de la qualité, de l'innovation et de la gestion efficace du système scolaire.

Voyons maintenant de quelle façon le ministère entend relever ce défi en ce qui concerne les divers réseaux d'enseignement et j'aborderai, en premier lieu, l'enseignement primaire et secondaire public qui correspond dans les crédits au programme no 4.

Il convient d'insister, tout d'abord, sur l'évolution des clientèles scolaires que nous desservons aux niveaux primaire et secondaire puisqu'il s'agit là du réseau d'enseignement le plus important de tout notre système, tant par l'ampleur des sommes investies que par la quantité de personnes touchées.

En se fondant sur les prévisions les plus récentes, il est à prévoir que les clientèles, à desservir à la maternelle ainsi qu'aux niveaux primaire et secondaire, dans le secteur public, seront, en 1977/78, inférieures d'environ 75 000 élèves par rapport à l'année précédente, ce qui est une situation, il faut en convenir, tout à fait dramatique. Ces clientèles continueront ensuite à décroître pendant plusieurs années. Ainsi, en 1981/82, le total prévu ne sera plus que de 1 079 207 élèves alors qu'il est actuellement de 1 313 662.

Devant de tels chiffres, on devine toute la souplesse dont devront faire preuve, à la fois, le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires dans l'administration des écoles primaires et secondaires du Québec, au cours des prochaines années. On comprendra que cette souplesse sera d'autant plus nécessaire que les faits suivants se produiront vraisemblablement: Au niveau primaire, par exemple, plus de 40% des commissions scolaires locales et intégrées connaîtront une baisse de clientèle supérieure à 20% d'ici trois ou quatre ans. Plus de 50% des commissions scolaires locales et intégrées compteront moins de 2000 élèves en 1980; au niveau secondaire, rappelons qu'il y aura 387 000 élèves en 1985/86, c'est-à-dire 202 000 de moins qu'en 1976/77; au même niveau, près de 40% des commissions scolaires régionales connaîtront une baisse de clientèle supérieure à 45% d'ici 1985; 18 des 77 commissions scolaires régionales et intégrées auront moins de 2000 élèves en 1985; avec la chute des clientèles prévues au secondaire, on peut prévoir qu'environ les deux tiers des écoles de ce niveau, et cela touche actuellement entre 15% et 20% des élèves, compteront moins de 500 élèves en 1985 et qu'il ne restera alors plus qu'une trentaine d'écoles secondaires de plus de 2000 élèves, soit 5% seulement de toutes les écoles secondaires du Québec, ce qui, à toute fin pratique, ne concernera que 15% des élèves.

Après ces quelques données sur l'évolution démographique du réseau, je voudrais maintenant vous donner un aperçu très général des coûts de l'enseignement primaire et secondaire et des crédits nécessaires à son financement pour l'année 1977/78.

Les coûts atteignaient, pour l'année scolaire 1 976 177 qui s'achève, la somme de $2173 000 000. Pour l'année qui vient, ils seront de $2 212 000 000. Ceci représente une augmentation de 1,8% par rapport à l'an dernier, alors que le nombre d'élèves diminue de 2,4%. Soulignons tout de suite que 83% des coûts vont directement à la rémunération des personnes de toute catégorie dans les commissions scolaires, ce qui représente, pour l'année scolaire 1977/78, une somme d'environ $1 840 000 000.

Les orientations retenues pour l'avenir, à partir de ce qui existe, sont les suivantes. Je tiens pour acquis qu'il y a toujours un consensus sur les principes de fond qui ont inspiré la réforme de l'éducation, depuis la révolution tranquille, comme la démocratisation de l'enseignement, l'accessibilité généralisée, la péréquation des efforts financiers et des services, la participation des agents d'éducation et de la population à l'orientation et au développement du système scolaire et, plus particulièrement, de chacune des écoles.

Il n'est pas interdit de penser non plus que la structure générale du système scolaire n'est pas remise en question. C'est ainsi que le ministère de l'Éducation doit continuer de définir les orientations générales du système, d'en assurer la cohérence et d'en assurer le leadership, tandis que les commissions scolaires doivent continuer d'assumer la responsabilité de la planification et de la gestion générale des services sur leur territoire; quant aux écoles, elles doivent avoir la plus grande part de la responsabilité en ce qui concerne la qualité de la formation des jeunes.

Ces fondements étant posés, tournons-nous vers l'avenir. Les objectifs de l'enseignement primaire et secondaire doivent être clairement définis afin d'orienter le développement de l'éducation dans les écoles. Dans une optique de décentralisation, de nouvelles règles du jeu et un meilleur partage des responsabilités doivent être établis en vue d'améliorer le fonctionnement général du système et la qualité des services éducatifs. Il importe que chaque école puisse développer le projet éducatif qui lui convient et fonder ce projet sur des caractéristiques propres du milieu dans lequel elle s'insère.

Il est urgent d'améliorer la qualité de la formation des jeunes en apportant des correctifs importants à la formation des enseignants, au régime des études, aux programmes, à la participation des parents, à la participation des enseignants et des administrateurs dans l'organisation de la vie scolaire.

Me tournant maintenant vers les objectifs de développement de l'enseignement primaire et secondaire, je me permets de vous rappeler que j'ai annoncé récemment les priorités de mon ministère, celles qu'il entend mettre en œuvre pour les quelques prochaines années. Je me limiterai ici à vous en brosser le tableau d'ensemble, quitte à y revenir au moment de l'étude détaillée des crédits.

Tout d'abord, j'ai souligné en Chambre et à l'extérieur, devant divers groupes, l'importance que le gouvernement entend apporter à l'enseignement du français. Dans le prolongement du projet de loi sur la charte de la langue française au Québec, nos énergies seront particulièrement concentrées sur le redressement de l'enseignement du français dans les écoles primaires et secondaires du Québec en vue d'améliorer de façon significative la qualité du français écrit et parlé. Nous entreprendrons des travaux qui porteront sur les programmes, le matériel didactique, les guides d'accompagnement, le perfectionnement des maîtres et leur encadrement par des conseillers pédagogiques.

Quant à l'enseignement des langues secondes, les travaux de mon ministère seront égaiement accélérés à l'égard de la révision des programmes, de la détermination des exigences de qualification requises des enseignants et de l'évaluation des diverses formules d'enseignement, dans l'apprentissage du français et de l'anglais, langues secondes.

Toujours dans le domaine de l'enseignement des langues, j'ai aussi récemment annoncé une autre priorité, toute nouvelle cette fois, du moins dans le système d'enseignement public francophone, que mon ministère entend mettre en œuvre. Il s'agit de développer l'enseignement des langues et des cultures d'origine à l'intention des enfants néo-québécois et cela, au sein de l'école publique française du Québec. Ce sera là un nouveau service à offrir dans le secteur francophone.

Mon ministère se souciera, au cours des prochains mois, du développement de l'éducation chrétienne et de l'enseignement moral, tant dans les écoles reconnues comme catholiques que dans les écoles protestantes et compte tenu du droit d'exemption que la loi reconnaît aux parents.

Des mesures spéciales toucheront les programmes, le matériel didactique et le perfectionnement des maîtres. De plus, nous ferons en sorte que la situation de l'animation pastorale soit évaluée systématiquement, en vue de fournir une aide accrue aux commissions scolaires.

Une autre priorité donnée à mon ministère concerne l'enseignement de l'histoire et de la géographie nationales. Les orientations retenues en ce moment sont les suivantes: Au niveau primaire, nous proposerons un programme d'initiation à l'histoire et à la géographie, pour les élèves de quatrième, cinquième et sixième année, après avoir procédé à l'inventaire de ce qui existe déjà et après avoir mis à contribution les ressources du milieu, car il se fait déjà beaucoup de choses dans le milieu.

Au niveau secondaire, je maintiendrai la décision de rendre obligatoire un cours d'histoire nationale, plus particulièrement, cette autre décision que j'ai prise, il y a quelques semaines, d'exiger qu'un examen d'histoire nationale devienne obligatoire pour les fins de certification au niveau secondaire.

Nous voulons, d'une part, qu'en première et deuxième année du secondaire, tous les élèves complètent leur formation en histoire et en géographie, qu'ils auront désormais formellement amorcée à la fin du cours primaire. Nous voulons, d'autre part, et je tiens à le souligner de nouveau, que tous les élèves du secondaire reçoivent un enseignement d'histoire et de géographie nationales. Cette orientation pose des difficultés pratiques d'application, en particulier pour les élèves de l'enseignement professionnel, étant donné la composition actuelle de la grille matière. Ce sont ces difficultés d'application qu'il nous reste à résoudre au cours des prochains mois et auxquelles nous comptons bien porter toute l'attention nécessaire.

La question des milieux défavorisés demeurera encore une priorité en 1977/78. Il s'agit, cette fois, de traduire, en un plan de développement concret, les études déjà réalisées au cours des deux dernières années. Aussi, certaines interventions dans le milieu seront mises en marche ou poursuivies durant l'année 1977. Il s'agit notamment de l'augmentation du nombre de maternelles et des maternelles-maison, pour les enfants de quatre ans; de la diffusion de la série télévisée intitulée "Saperlipopette" pour un auditoire d'enfants de quatre et cinq ans; du projet expérimental d'appui aux familles des auditeurs de cette série télévisée, du projet expérimental de perfectionnement des maîtres de l'élémentaire, en milieux défavorisés, et plus précisément de l'équipe école; de la publication d'une étude sur les zones de pauvreté; enfin, d'un projet expérimental favorisant la prévention de l'abandon scolaire chez les adolescents de niveau secondaire.

J'aborde maintenant, M. le Président, un autre projet important de mon ministère, qui est la décentralisation administrative. Depuis quelques mois déjà, le ministère de l'Éducation met la dernière main à une politique de décentralisation de la gestion de l'enseignement primaire et secondaire public. Ces travaux ont comme principal objectif d'accroître le champ de responsabilités des commissions scolaires et des écoles, afin que celles-ci puissent prendre les moyens nécessaires pour satisfaire, plus qu'elles ne le font à l'heure actuelle, les besoins locaux. Cette décentralisation administrative comporte deux incidences principales, la première touchant plus précisément l'aménagement respectif des responsabilités de mon ministère et du réseau, et la seconde amenant une réorganisation interne pour tenir compte de la redéfinition du rôle du ministère.

En ce qui concerne plus particulièrement la politique de décentralisation, le nouveau partage de responsabilités qui fut établi, à la suite de consultations auprès, des divers organismes concernés, prévoit que le ministère de l'Éducation se départira de certaines de ses responsabilités actuelles au profit des autorités locales. En 1977/78, les travaux que j'entends faire avancer consisteront à définir les stratégies d'implantation de ce partage de responsabilités qui touchent autant le domaine des programmes de formation que les secteurs de l'évaluation, du financement, de l'administration du personnel et des ressources. Ces travaux entraîneront éventuellement, sans aucun doute, une révision de la Loi de l'instruction publique.

Tout cet effort de réorganisation administrative serait vain si nous ne procédions, en même temps, à une révision des objectifs mêmes de l'enseignement primaire et secondaire, objectifs tournés vers la qualité de la formation et la satisfaction des besoins locaux, lesquels doivent être assumés directement par l'école. Aussi, aurai-je l'occasion, d'ici peu, de soumettre à la consultation publique, un livre vert qui proposera des orientations nouvelles.

Actuellement, en voie d'achèvement, au sein du gouvernement, ce livre vert s'attachera à préciser les objectifs de l'enseignement primaire et secondaire et à les traduire concrètement en démarches pédagogiques et en exigences nouvelles pour la formation des jeunes.

J'ai, tout récemment, eu l'occasion de préciser à l'Assemblée nationale, que le maintien des petites écoles faisait partie des préoccupations du gouvernement et cela vient tout naturellement dans ce cadre de décentralisation dont je viens de vous entretenir.

La chute des clientèles scolaires qui a déjà commencé à assaillir les commissions scolaires, principalement dans les régions éloignées, nécessite à la fois une intervention immédiate et une action à plus long terme. Des mesures ont déjà été prévues dans les conventions collectives et dans les règles budgétaires pour favoriser le maintien des petites écoles. Compte tenu de cette contribution déjà fort importante des fonds publics, si les gens des villages ou des villes veulent maintenir leur école, ils doivent faire appel à leur sens communautaire, dans l'esprit exemplaire des "Opérations Dignité". Ils doivent consentir à un effort de coopération supplémentaire. Le problème étant plus complexe en milieu urbain, mon ministère étudiera, au cours des prochains mois- je le souhaite, avec la coopération de l'Opposition, puisque Mme le député possède une expérience pratique dans ce domaine qui pourrait être des plus utiles- diverses solutions pour ces écoles.

J'aborde maintenant, M. le Président, l'enseignement collégial public qui correspond au programme no 5. Je voudrais d'abord dire quelques mots sur l'évolution des clientèles desservies dans ce réseau. La clientèle atteindra, en 1977/78, 110 000 étudiants. Cela représente un accroissement de 4% par rapport à cette année. Il importe de noter que cet accroissement est en bonne partie attribuable à la double promotion résultant du remaniement de la durée des études primaires et secondaires. Le nombre d'étudiants commencera à décroître sensiblement à compter de 1979/80, c'est-à-dire qu'il faut y penser dès maintenant, puisque c'est l'année suivante. On prévoit même qu'il ne sera plus que de 103 631 étudiants en 1981/82. J'attire votre attention sur le fait qu'environ 45% des étudiants seront inscrits au programme professionnel et 55% à l'enseignement général.

Je voudrais également souligner que les étudiantes constitueront 45% de la clientèle; ce phénomène va croissant et n'est certainement pas fait pour déplaire à certains membres de cette commission.

Je dirai maintenant quelques mots de l'évolution des coûts. Les crédits alloués au financement de l'éducation collégiale publique, en 1977/78, totaliseront $421,5 millions en comparaison de $353,5 millions en 1976/77. Parmi les facteurs qui expliquent cette augmentation, il faut retenir avant tout la catégorie "traitements" qui, à elle seule, représente une augmentation de plus de $38,5 millions et qui résulte à la fois de l'accroissement de la clientèle et de l'application des conventions collectives signées avec les personnels des collèges.

Abordant maintenant les principaux problèmes que nous trouvons dans ce réseau, je pense qu'il convient de parler davantage de préoccupations que de véritables problèmes. Les analyses en cours vont nous apporter d'importantes données en vue de consolider l'acquis et d'assurer le développement harmonieux d'un enseignement qui comporte déjà de nombreux points forts. En 1976/77, à la suite de négociations de conventions collectives qui, somme toute, ont eu un heureux dénouement, l'enseignement collégial a connu, de façon générale, la stabilité. Cela a permis au ministère d'accorder son attention à des questions d'une grande importance pour l'évolution et le développement de cet enseignement.

Bien sûr, l'enseignement collégial a dû vivre avec les conclusions du rapport Nadeau, les uns accusant le ministère d'appliquer ce rapport avant d'en avoir évalué les conséquences, les autres nous croyant trop lents à faire connaître nos intentions, tandis que de nombreuses personnes s'inquiétaient du contenu du mystérieux "Rapport GTX".

De fait, la majeure partie des travaux réalisés en 1976/77 a consisté à établir les bases de ce que devrait être l'avenir des collèges à la lumière de la réalité d'aujourd'hui. Les principaux problèmes soulevés étaient alors les suivants, pour n'en mentionner que quelques-uns: Faut-il réviser la loi des collèges et le régime pédagogique de ces établissements, eu égard à leur évolution depuis dix ans, puisque nous allons bientôt célébrer leur dixième anniversaire de fondation? Quelles nouvelles politiques faut-il élaborer, et dans quel domaine, en vue d'offrir aux collèges les moyens dont ils ont besoin pour mieux atteindre leurs objectifs et ceux du nouveau gouvernement du Québec?

Nous n'avons guère le loisir d'attendre que les orientations soient déterminées à long terme pour préciser celles qui, dès maintenant, retiennent l'attention de façon urgente. C'est pourquoi le ministère que je dirige poursuivra ses travaux et en entreprendra de nouveaux en 1977-1978 dans les secteurs suivants. Tout d'abord, nous nous attacherons à la rationalisation des choix budgétaires. Dans le contexte actuel, alors que les ressources financières du Québec sont soumises aux contraintes que nous connaissons, il importe que les collèges participent activement au système d'allocation des ressources et se rapprochent constamment des méthodes et des mécanismes auxquels le gouvernement lui-même se soumet: Qu'il s'agisse du PPBE, de rationalisation des choix budgétaires ou de système de gestion par activité, nous tenons le même langage. Cette opération, commencée en 1976-1977, par une étape de sensibilisation, se poursuivra et s'intensifiera en 1977-1978.

Il faudra tout d'abord mettre en place les instruments nécessaires à l'implantation d'un tel mode de gestion.

Nous voulons également élaborer une politique des services auxiliaires. Cette élaboration comporte trois phases principales: Tout d'abord, une étude sur le logement, déjà réalisée l'an dernier et qui permet dorénavant d'établir le bien fondé de toute nouvelle construction ou du maintien d'une résidence d'étudiants par un collège, à la lumière d'utilisation des ressources existantes du milieu.

Ensuite, la seconde phase consistera dans l'étude des modes de gestion des services alimentaires en milieu collégial, laquelle permettra de réévaluer l'opportunité de maintenir le régime d'autofinancement imposé à ces services. Cette étude est en voie de réalisation à l'heure actuelle.

Enfin, troisièmement, nous voulons entreprendre, élaborer une recherche sur le fonctionnement et le financement des complexes sportifs des collèges, laquelle sera entreprise en cours d'année.

S'il fallait allonger la liste- je tente d'être le plus succinct possible- il faudrait tout de même, par souci de bien rendre compte de la réalité, ajouter encore les aspects suivants: La planification des enseignements, la politique des stages, la politique relative à la pastorale, la gestion des services aux étudiants, le programme d'information à l'intention du grand public sur les collèges, la politique de résorption des déficits, les subventions à l'innovation pédagogique, et j'en passe. Mais cela pourra faire l'objet de questions au cours de l'étude détaillée des crédits.

Depuis la publication de l'étude du Conseil supérieur de l'éducation sur "le collège" et du rapport de la direction générale de l'enseignement collégial sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, le ministère a pu poser un certain nombre de diagnostics, arrêter au niveau des principes certaines des grandes orientations à poursuivre et étudier quelques-uns des changements qu'il faudrait mettre en œuvre à court et à moyen termes. Cela fera l'objet d'un livre blanc qui est en voie de rédaction.

Nous voulons procéder à l'établissement du bilan de l'enseignement collégial, lequel s'avère, à mon avis, favorable. Nous pensons que le maintien des collèges s'impose, de toute évidence. Toutefois, nous devons en arriver à une meilleure définition des objectifs. Des modifications paraissent s'imposer dans le domaine de l'administration des collèges, du régime pédagogique, du perfectionnement du personnel, de l'information auprès des étudiants, des parents et des employeurs. Enfin, il nous faut élaborer également une politique d'éducation permanente. La mise en œuvre de ces orientations générales appellera sans doute des actes de caractère législatif, réglementaire et administratif. C'est pourquoi le gouvernement entend proposer à l'opinion publique un livre blanc sur l'enseignement collégial dans le courant de l'automne prochain.

J'en viens maintenant à l'enseignement universitaire, qui fait l'objet du programme no 6.

Le réseau québécois d'enseignement universitaire a atteint un niveau de développement comparable à celui des autres réseaux nord-américains. Les politiques que mon ministère entend mettre de l'avant au cours des prochaines années, et plus particulièrement au cours du prochain exercice financier, tendront essentiellement à la consolidation, au développement planifié et, bien sûr, à la résorption des problèmes actuels. Elles seront éventuellement accordées au résultat de l'étude sur l'enseignement supérieur et les universités, annoncée le 19 janvier dernier, et qui se mettra en marche au cours des prochaines semaines.

Depuis la création de l'Université du Québec et grâce au développement de ses diverses unités constituantes, le réseau d'établissements d'enseignement universitaire, auparavant concentré dans les centres urbains de Montréal, Québec et Sherbrooke, rejoint maintenant tous les centres importants du Québec. Je crois qu'il convient de souligner que cette expansion du réseau d'établissements universitaires a provoqué une augmentation rapide du nombre d'étudiants universitaires équivalent plein temps. En 1972-1973, on ne comptait, faut-il le rappeler, que 85000 étudiants, alors qu'au cours de l'année scolaire 1976-1977, on en dénombrait 108900. Selon nos prévisions, ce nombre passera à 112 000 en 1977-1978; un accroissement de 3,6% de la clientèle universitaire est donc prévu.

Les clientèles de l'enseignement supérieur ont connu une augmentation notable au cours des cinq dernières années. Il est cependant prévisible que le développement quantitatif ira bientôt s'amenuisant. À quel moment cela surviendra-t-Il exactement? Il est encore difficile de le dire avec précision, car nous devons tenir compte à la fois de la baisse des clientèles au niveau collégial et d'une remontée de l'éducation des adultes à l'université.

Le ministère poursuit avec les universités des travaux en vue d'améliorer les prévisions à ce sujet. Pour l'instant, nous croyons que c'est au cours de la période 1985-1990 que commencera à se manifester cette diminution.

Les services offerts par le réseau universitaire ont aussi connu un essor tout à fait remarquable. Parmi bon nombre d'éléments significatifs de l'état et du développement récent du réseau, je retiens les suivants: Premièrement, le nombre de professeurs-chercheurs croissait de 20,4% entre 1970-1971 et 1974-1975, tandis que le personnel de direction, lui, connaissait un accroissement de 14,3% durant la même période.

Deuxièmement, au premier cycle, il existe 1327 programmes offerts à environ 90 000 étudiants, soit un programme par 65 à 70 étudiants. On compte, par ailleurs, 460 programmes de deuxième cycle et 190 programmes de troisième cycle.

Troisièmement, le total des subventions et des contrats de recherche accordés aux institutions universitaires est passé de $51 millions à $77 millions au cours des quatre dernières années, soit une subvention moyenne de plus de $9000 par professeur régulier. Cela n'est pas encore assez, et le gouvernement entend bien pousser les choses de ce côté.

Quatrièmement, les ressources accordées aux universités ont permis d'accroître les dépenses par étudiant de près de 50% entre 1972-1973 et 1975-1976. Ces dépenses ont évolué de $2938 à $4347 par étudiant. En dollars constants, la hausse est évidemment moins spectaculaire, mais non moins significative, puisqu'elle est d'un peu plus de 10%.

Quant aux crédits à voter, ils seront, pour le niveau universitaire toujours, de $586,5 millions, dis-je, au cours du prochain exercice financier, alors qu'ils étaient de $487 millions en 1976-1977. C'est donc une augmentation de l'ordre de $100 millions.

Nous devons consolider la gestion du réseau, ai-je mentionné plus tôt. Compte tenu de la décélération prévisible du taux de croissance des clientèles et compte tenu de la période de restriction budgétaire, il devient essentiel d'énoncer des priorités de développement fondées sur un réaménagement des ressources.

Le processus de rationalisation budgétaire est déjà amorcé. En effet, cette année, comme en 1976, mon ministère a présenté aux universités des stratégies de développement de l'enseignement supérieur pour la période 1978-1981. Ces stratégies proposent, notamment, de maintenir la politique d'accessibilité générale à l'université, notamment en améliorant l'aide aux étudiants et en stabilisant les frais de scolarité.

Nous proposons également d'éliminer, dans les programmes d'étude de premier et de deuxième cycle, les chevauchements inutiles et de systématiser le financement des programmes.

Nous proposons d'assurer un meilleur développement des études de troisième cycle par une augmentation des bourses de doctorat, par une incitation financière touchant l'admission de nouveaux étudiants et par une liaison plus soutenue entre l'enseignement et la recherche.

Au chapitre de la formation et du perfectionnement des maîtres, nous allons consacrer une attention spéciale à cette formation au cours du prochain exercice financier. Je mentionne, tout d'abord, qu'un service de la formation des maîtres vient d'être créé au sein du ministère en vue de coordonner les diverses opérations en matière de formation et de perfectionnement. La coordination s'appuiera sur l'évolution des besoins et sur la détermination d'objectifs, de politiques et de programmes de formation dans chacun des deux grands secteurs, le primaire et le secondaire d'une part, le postsecondaire d'autre part. Les services ministériels de ces secteurs veilleront à l'établissement des besoins de formation des élèves des réseaux d'enseignement dont ils ont la responsabilité. Ils détermineront aussi les objectifs à poursuivre. Les politiques générales de formation et de perfectionnement, elles, de même que la reformulation des programmes, seront confiées au service de la formation des maîtres de la direction générale de l'enseignement supérieur.

Quels sont les grands problèmes universitaires de l'heure? Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai pu constater que le réseau universitaire fait présentement face à des problèmes épineux qui, à certains égards, sont attribuables à une crise de croissance.

En effet, le développement extrêmement rapide des universités au cours des dix dernières années a contribué à mettre en relief des tensions qu'il importe d'examiner attentivement en vue de mieux orienter l'avenir prévisible.

L'augmentation très forte du nombre des étudiants, l'engagement massif de professeurs et de personnel administratif, l'accroissement spectaculaire des budgets et, en conséquence, la part accrue de l'état dans leur financement, la nécessité de planifier à plus long terme et l'obligation de faire des choix, la syndicalisation du personnel sont autant de facteurs qui ont modifié la vie des universités, leurs structures internes, les rapports qu'elles avaient entre elles, ceux qu'elles entretiennent avec l'état, de même que leur place dans la société.

Les problèmes qui en découlent peuvent être classés en trois catégories. La première catégorie est celle des problèmes internes reliés à une certaine bureaucratisation qui accompagne souvent un élargissement rapide des responsabilités. .

D'une part, les professeurs s'interrogent sur leur rôle dans l'université, notamment en ce qui regarde la diversité des tâches qu'on attend d'eux. La gestion des universités est parfois critiquée. Sur le plan administratif, la multiplication des paliers de décision entraîne de grandes frustrations- il faut le constater- à la base.

La seconde catégorie de problèmes fréquemment mentionnés touche à la situation de l'université dans un réseau d'établissement d'enseignement supérieur. Ce sont d'abord les équivoques et les imprécisions sur les rôles respectifs des principaux partenaires du système qui ont suscité les plus grands malheurs. Ainsi, on comprend mal comment s'appliquent, dans un système financé presque entièrement par l'état, les principes d'autonomie et de liberté de l'enseignement.

La troisième catégorie de problèmes appartient au rôle social de l'université et, en particulier, à la contribution et à la recherche au mieux-être de la société québécoise. Il semble difficile, surtout pour des personnes extérieures à l'université, d'identifier exactement les bienfaits des ressources consacrées à la recherche.

On mentionne souvent le manque de coordination des recherches entreprises, le peu de résultats concrets au profit de la population sinon même l'absence d'objectifs sociaux de très nombreux projets subventionnés.

En vue d'apporter sans tarder des solutions durables, j'ai récemment indiqué qu'une des priorités de mon ministère, dans les prochaines années, allait à l'étude sur l'avenir de l'enseignement supérieur et des universités. Cette étude, sans précédent comparable au Québec, permettra de faire le point sur le rôle de l'université dans la société québécoise et de tracer le portrait de l'université de la fin du siècle. Cinq thèmes serviront d'axes ou de foyers à l'étude et, à l'heure actuelle, ces thèmes principaux sont examinés, étudiés au Conseil des universités. J'aurai l'occasion, sans doute avant longtemps, d'en faire part à la Chambre. Pour réaliser cette étude qui durera 18 mois, quatre groupes de travail sont constitués ayant chacun la responsabilité d'étudier les grands thèmes auxquels j'ai fait allusion. Un comité de coordination sera aussi formé pour tenter d'assurer l'harmonie entre les divers groupes de travail. En plus des recherches spécifiques qu'ils conduiront, le comité de coordination et ces groupes de travail tiendront des séances publiques, soit pour recevoir des mémoires, soit pour animer des discussions avec différents groupes. Les rapports du comité de coordination et de chacun des groupes de travail seront rendus publics après avoir été remis au ministre de l'Éducation et au ministre d'état au Développement culturel, auquel nous donnons la main pour les fins de cette étude prospective.

J'aborde maintenant, M. le Président, l'aide financière aux étudiants, qui fait l'objet du programme no 3. Le régime des prêts et bourses est un élément clé de la politique d'accessibilité générale à l'éducation; il permet d'aider les étudiants dont les ressources financières sont insuffisantes pour défrayer seuls, ou avec l'aide de leurs proches, parents ou conjoints, les coûts reliés à la poursuite des études choisies. Environ 27% des étudiants inscrits au cours collégial et 42% des étudiants inscrits dans les universités, soit près de 60 000 étudiants, ont reçu des prêts en 1976-1977 et l'aide moyenne obtenue par ces prêts représentait un peu plus de $600 pour un étudiant de niveau collégial, et environ $887 pour un étudiant universitaire.

Des 30 000 étudiants des collèges qui ont obtenu des prêts, plus de 20 000 ont eu droit, en plus, à des bourses s'élevant à $20,5 millions, ce qui représente un peu plus de $1000 par étudiant. Parmi les 29 000 étudiants universitaires détenteurs de prêts, 15 500 ont reçu une aide supplémentaire qui a amené des déboursés de $17,3 millions, soit près de $1120 par étudiant. Au total, il y a eu émission de $44 millions en prêts et de $38 millions en bourses pour répondre à 65 000 demandes. L'aide a été accrue en raison de la diminution de la contribution des parents et en raison de l'indexation des dépenses.

Personne n'ignore la situation particulière des étudiants de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Montréal à la suite des conflits de travail survenus dans ces établissements au cours de l'automne et de l'hiver dernier. Et tous connaissent sans doute les efforts considérables qui ont été faits pour aider ces étudiants à poursuivre ou à terminer leurs études. Des dépenses supplémentaires sont prévues en 1977/78, lesquelles n'apparaissent pas dans les présents crédits. On évalue pour le moment à environ $14 millions l'aide supplémentaire accordée à ces étudiants de Laval et de l'UQAM. Toutefois, la détermination des crédits supplémentaires à voter ne pourra être effectuée que lorsque nous connaîtrons de façon plus précise le nombre d'inscriptions dans ces deux universités.

Par ailleurs, pour 1977/78, le ministère de l'Éducation continuera à ajuster les critères de calcul des prêts et des bourses aux étudiants en vue de maintenir le niveau actuel d'accessibilité aux études tant pour les étudiants défavorisés financièrement que pour les étudiants handicapés physiquement et financièrement. Il est intéressant de signaler que le niveau d'endettement exigé des étudiants du Québec est plus faible que celui des étudiants des autres provinces. De plus, les dépenses admises par le Québec dans le calcul des besoins des étudiants sont les plus élevées, si j'en crois toutes les comparaisons effectuées jusqu'à ce jour, avec les programmes d'aide des autres provinces canadiennes.

Un plus grand nombre d'étudiants seront admissibles à une aide accrue en 1977-1978. Le coût gouvernemental de l'aide financière aux étudiants, sans compter les additions nécessaires destinées aux étudiants de Laval et de l'UQAM, passer de $62 800 000 en 1976-1977 à $74926000en 1977-1978. Cette aide financière comprend le régime de prêts et bourses, attribués selon les besoins des étudiants, et les bourses d'excellence de l'enseignement supérieur. L'augmentation de 19,1% est considérable et marque la volonté du gouvernement d'améliorer sans cesse la condition des étudiants les moins favorisés.

Brièvement, M. le Président, permettez-moi d'aborder maintenant l'éducation des adultes, qui fait l'objet des programmes nos 7 et 11. La baisse de clientèle, qui semble devoir être, à plus ou moins long terme, le lot de tous les réseaux d'enseignement, n'affectera cependant pas le réseau d'éducation des adultes. La population du Québec porte un intérêt toujours croissant au perfectionnement continu. En effet, de 1970-1971 à 1974-1975, le nombre d'inscriptions aux cours d'éducation des adultes est passé d'environ 350 000 à 400 000. Il faut noter que l'accroissement des 50 000 inscriptions est presque exclusivement dû au perfectionnement à temps partiel.

Trois types de formation sont offerts dans les commissions scolaires et dans les organismes d'éducation des adultes qui dépendent directement de mon ministère: les cours de formation générale, les cours de formation professionnelle et les activités de formation socio-culturelle ou de culture populaire, comme on dit parfois. Ces cours sont généralement dispensés dans les établissements d'enseignement, mais des modes particuliers de communication et d'enseignement (cours par correspondance, animation et information) sont souvent mis en œuvre en vue de répondre aux besoins particuliers de nombreux adultes.

Le ministère, au chapitre de la formation générale et socio-culturelle, consacrait en 1976/77, plus de $35 millions à cette formation. Cette année, cette somme sera portée à plus de $40 millions. D'autre part, les sommes prévues pour la formation professionnelle passent de près de $58 millions à plus de $67 millions dans l'exercice financier 1977/78.

Je vous donnerai maintenant quelques indications sur les développements que connaîtront ces deux programmes au cours de la prochaine année. Tout d'abord, en ce qui concerne la formation générale et socio-culturelle, qui fait l'objet du programme no 7, une étude est amorcée à l'heure actuelles au sein de mon ministère afin de préciser les orientations que le gouvernement devrait apporter à l'égard de l'aide à fournir aux citoyens qui ont terminé le cycle de leurs études obligatoires.

En attendant les résultats de l'étude en cours, mon ministère entend prendre deux mesures spéciales au cours de la prochaine année dans le domaine de la formation générale et socio-culturelle. Tout d'abord, nous voulons accroître nos subventions aux OVEP. Depuis quelques années déjà, ces organismes volontaires d'éducation populaire, ont permis à toute une couche de la population du Québec et particulièrement aux populations défavorisées d'obtenir des services d'animation et de formation leur permettant de se doter d'outils susceptibles d'améliorer leur participation à la vie de la société.

Comme l'aide gouvernementale était bien en deçà des besoins, nous avons décidé de hausser les subventions à ces organismes de 34%. En effet, pour l'année scolaire qui vient, on prévoit une dépense de $2,4 millions alors que, l'an dernier, ce montant n'était que de $1,7 million.

Nous prévoyons également la réinsertion du programme Multi-Media. Ce programme visait la formation et l'animation des couches les moins scolarisées de la population par le truchement des moyens modernes de communication, principalement par le journal qu'on appelait la Gazette de Multi-Media et par des émissions de télévision. Il nous apparaît que cette expérience acquise dans l'utilisation des media peut maintenant être mise à profit au sein des services réguliers de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires. C'est pourquoi nous avons pris les dispositions pour insérer les services locaux développés par Multi-Media au sein des commissions scolaires.

Quelques mots au sujet du programme no 11 concernant la formation professionnelle. Ce sujet me tient particulièrement à cœur. D'une part, si nous voulons développer une économie florissante au Québec, il nous faut une main-d’œuvre de grande compétence. D'autre part, en période de chômage intensif, le perfectionnement et le recyclage des travailleurs présentent un moyen de réduire le taux de chômage et de préparer un meilleur avenir.

Toutefois, au chapitre de la formation professionnelle des adultes, le Québec, bien que l'éducation relève de la stricte compétence de son gouvernement, est, dans une mesure, très largement dépendant du gouvernement fédéral. En effet, la loi fédérale stipule que le gouvernement d'Ottawa peut conclure des accords avec les provinces pour l'achat de cours de formation professionnelle, que ces dernières dispenseront aux clientèles identifiées et sélectionnées par les Centres de main d'œuvre du Canada. Selon les termes mêmes de cette loi, c'est le gouvernement fédéral qui choisit les programmes de formation professionnelle, puisqu'il est, comme on dit, "l'acheteur". C'est ce gouvernement qui effectue la sélection des candidats, lesquels doivent d'abord s'inscrire à un bureau du gouvernement fédéral. En vue d'arrêter les modalités de l'application de cette loi, un accord est intervenu en 1974, entre le gouvernement fédéral et le Québec. Cet accord, qui prenait fin le 1er avril 1977, a dû être reconduit pour une année, sans quoi le Québec aurait été privé de sommes importantes auxquelles il a droit.

Mais le plus important, c'est que le gouvernement fédéral s'apprête à apporter incessamment des modifications à cette loi que les provinces avaient acceptée, à titre expérimental, il y a dix ans.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre du Travail et de la Main-d’œuvre et moi-même avons déjà convenu de nous pencher, de concert, sur ce dossier. Pour le ministère que je dirige et pour le gouvernement, l'aide à la formation professionnelle des adultes revêt un caractère d'une extrême importance. En effet, la main d'œuvre québécoise est encore trop faiblement scolarisée. Par ailleurs, 85% de la main-d’œuvre active est employée par les petites et moyennes entreprises et il est difficile de demander à celles-ci d'assurer tous les apprentissages nécessaires. On ne peut avoir les mêmes exigences que pour les grandes entreprises.

Pour l'année 1977/78, les sommes que le Québec reçoit en matière de formation professionnelle aux adultes sont réparties comme suit: près de $100 millions pour ce qui est de la formation en institution, et un peu moins de $20 millions pour ce qui est de la formation en industrie.

Permettez-moi d'aborder, de plus en plus brièvement, M. le Président, le programme consacré à l'enseignement privé, lequel porte le no 8. Comme vous le savez, la Loi de l'enseignement privé, entrée en vigueur en 1968, reconnaît trois catégories d'institutions privées. Ce sont: les institutions "déclarées d'intérêt public", lesquelles reçoivent une subvention annuelle égale à 80% du coût moyen par élève de l'enseignement public pour l'année scolaire précédente; les institutions "reconnues pour fins de subvention", qui reçoivent une subvention annuelle égale à 60% du coût moyen, et les institutions ne détenant qu'un permis, lesquelles ne reçoivent pas de subvention.

De 1970-1971 à 1976-1977, les clientèles des institutions privées subventionnées par le ministère sont passées de 42 033 élèves à 88 253 élèves. Cela représente un accroissement de 46220 élèves, donc, une hausse de 110% en six ans. Cette augmentation annuelle de plus de 18% tend toutefois à diminuer, depuis quelques années, puisque, déjà, entre 1975 et 1977, le taux n'était plus que de 9,7%. En outre, nous prévoyons que l'année scolaire 1977-1978 verra le taux de croissance baisser à environ 5%, les clientèles passant de 88253 à 92 662, de 1976 à 1978. Nous pouvons donc constater un certain ralentissement de l'accroissement des clientèles des institutions privées subventionnées. Quant à l'importance relative de la clientèle de ces institutions, les prévisions établies par le ministère montrent que, pour l'année scolaire 1977-1978, les élèves inscrits dans les institutions privées représenteraient 1,3% de toute la clientèle au niveau primaire; 10,9% au niveau secondaire et 12,8% au niveau collégial.

C'est dire que les institutions privées regroupent, à l'heure actuelle, moins de 6,5% des clientèles totales, de niveau infra-universitaire au Québec et c'est aux niveaux secondaire et collégial que les clientèles de l'enseignement privé ont une importance plus grande.

En plus, du fait que le secteur privé dispense un enseignement professionnel à ses clientèles, dans une proportion deux fois moindre que le réseau public, il semble que le secteur privé se soit spécialisé dans les techniques qu'on pourrait dire "légères", commerciales en particulier, qui nécessitent moins d'équipement et dont la proportion maître-élèves se rapproche le plus de celle de l'enseignement général.

Ce dernier point est un facteur important, car le coût moyen par élève du secteur public qui sert de fondement au calcul des subventions pour les fins du secteur privé ne faisait pas de distinction, jusqu'à maintenant, entre les techniques les plus coûteuses et celles qui l'étaient moins, tant au niveau de l'équipement que dans la proportion maître-élèves.

Il convient que je vous mette au courant des mesures que j'entends prendre au cours de la prochaine année, quant aux subventions aux institutions privées en attendant la révision de nos politiques. Comme je viens de le mentionner, ces subventions sont calculées à partir du coût moyen par élève dans le secteur public. En analysant le dossier préparé par mon ministère, j'en suis venu à la conclusion qu'il fallait apporter certaines modifications à la façon de calculer ce coût moyen.

J'ai notamment constaté que les conventions collectives récemment signées dans le secteur public distinguent maintenant les diverses catégories d'enseignement en vue de déterminer la proportion maître-élèves et que certaines dépenses comme celles qu'entraînent l'achat de l'équipement destiné aux techniques "lourdes", de même que les intérêts à court terme payés pour les arrérages dans le paiement des subventions aux commissions scolaires et les coûts relatifs à l'opération d'un centre relié au service de l'informatique du ministère ne sont le fait que du secteur public. J'en tiendrai désormais compte dans le calcul du coût moyen. Ces modifications touchent les niveaux secondaire et collégial et je me permettrai d'insister là-dessus, dans la mesure où on voudra bien me poser des questions.

Toutes ces modifications ont pour but un juste équilibre entre le financement de l'enseignement privé et celui de l'enseignement public de même catégorie.

Devant l'évolution de la situation de l'enseignement privé au Québec et le débat qui s'élève autour de ce secteur, j'estime qu'il est temps de faire le point là-dessus, notamment sur la place que cet enseignement doit occuper par rapport au réseau public et sur le rôle qui doit lui être réservé.

Depuis plusieurs mois, des recherches ont été entreprises à ce sujet au sein de mon ministère. Nous n'en sommes pas rendus tout à fait au stade des conclusions qui pourraient faire l'objet d'une discussion au Conseil des ministres. Aussi vais-je m'en tenir pour l'instant, à vous faire part de certaines préoccupations personnelles et de certains principes que je crois devoir respecter.

La notion d'intérêt public n'étant plus fondée sur la complémentarité et la coordination des services éducatifs entre institutions privées et établissements publics, comme le proposait le rapport Parent, l'application de la Loi de l'enseignement privé a favorisé le développement d'un secteur privé de plus en plus parallèle et même concurrent par rapport au secteur public.

Dans un contexte où il y a de plus en plus de places-élèves disponibles, par suite de la dénatalité et où l'élaboration des politiques financières doit être effectuée, de façon très rigoureuse, en raison de la croissance des coûts et de l'existence d'autres priorités socio-économiques, il importe de repenser la place de l'enseignement privé par rapport à l'ensemble du système d'éducation.

Ces faits et ces considérations m'amènent à décrire les principes que j'entends soumettre à la réflexion de mes collègues et de la population au cours des prochains mois. À mon avis- ce sont là pour l'instant des considérations personnelles- le Québec doit accorder la priorité au développement du secteur public. Cette option, me direz-vous, n'est pas nouvelle. Je veux simplement la réaffirmer avec force.

L'État a assumé la responsabilité d'assurer l'organisation et le développement des services d'enseignement en raison de l'importance attachée à l'éducation comme facteur d'épanouissement individuel et collectif. Ce faisant, il s'est donné pour objectif de démocratiser l'enseignement du point de vue social, du point de vue financier et du point de vue géographique.

Les difficultés rencontrées dans l'implantation de ce qui constitue, il faut bien le rappeler, le premier réseau complet d'écoles publiques au Québec, ne doivent pas nous faire oublier nos objectifs fondamentaux, mais, au contraire, nous inciter à y accorder une plus grande attention. Par ailleurs, le droit à l'existence des institutions privées, qui sont très variées, se fonde sur les libertés d'expression et de rassemblement reconnues par nos traditions politiques et nos traditions juridiques. Il reste alors à préciser le rôle et la place qu'elles peuvent occuper dans notre système d'éducation. Elles doivent, à mon avis, collaborer avec le secteur public et contribuer ainsi, selon la nature de leurs ressources et de leur expérience, à la pleine réalisation des objectifs d'éducation au Québec. Un tel choix permettrait aux institutions privées de rendre un service à caractère public. C'est dans la mesure où elles contribuent à ce service de caractère public qu'elles peuvent justifier leur existence.

Ces principes étant établis, toute politique de subventions aux institutions privées doit tenir compte du fait qu'une saine administration des fonds publics exige un certain nombre de choses. Premièrement, que ceux-ci soient utilisés en conformité des objectifs définis à l'intérieur de la mission éducative de l'état; que ces fonds ne contribuent pas à favoriser des comportements discriminatoires en éducation; qu'ils soient dépensés de la façon la plus judicieuse possible en évitant, notamment, le dédoublement des services. Voilà où j'en suis dans ma réflexion qui demeure, pour l'instant, tout à fait personnelle. En effet, il ne s'agit pas d'une attitude gouvernementale, ni de conclusions définitives de ma part. Celles-ci devront s'inspirer, dans une très large mesure, du résultat des travaux en cours au sein de mon ministère et du débat qui ne manquera pas d'avoir lieu au sein de l'opinion publique. J'aurai l'occasion, lorsque cette réflexion sera plus mûre, à la suite des travaux du sixième congrès du parti politique auquel j'ai adhéré et des recherches entreprises au sein de mon ministère, ainsi que de la période de consultation qui s'impose dans un tel cas, d'annoncer des politiques à la fois plus précises et plus fermes quant à l'avenir du réseau privé d'enseignement.

J'aborde maintenant, M. le Président, avec mes conclusions, le dernier chapitre de mes considérations. Elles sont liées à l'administration centrale du ministère, laquelle est décrite aux programmes 1 et 2. Les crédits du ministère sont présentés cette année selon une structure des programmes budgétaires différente de celle qui prévalait pour l'exercice financier 1976-1977. Au lieu des 18 programmes répartis dans huit secteurs budgétaires différents, les activités de l'éducation sont désormais regroupées dans trois grands secteurs budgétaires. Premièrement, le secteur "administration et services", lequel comprend les programmes budgétaires intitulés "administration générale", "administration des réseaux" et "aide financière aux étudiants"; deuxièmement, le secteur "enseignement", lequel comprend les programmes budgétaires intitulés "enseignement élémentaire et secondaire", "enseignement collégial", "enseignement universitaire", "enseignement aux adultes" et "enseignement privé"; troisièmement, le secteur "main-d’œuvre et emploi", qui comprend le programme budgétaire intitulé "formation professionnelle des adultes". Sans m'étendre davantage sur cette matière plutôt rébarbative que constitue la structure des programmes budgétaires, j'attirerai simplement votre attention sur le fait que ce réaménagement comporte l'avantage de distinguer les coûts d'administration, environ 2,5%, de l'ensemble des dépenses de transfert dirigées vers les réseaux d'enseignement qui, avec $3 370 000 000 accaparent 97,5% des crédits de l'éducation.

Le premier programme, portant sur l'administration générale, me permettra d'exposer la structure centrale du ministère de l'Éducation et le travail qui s'y effectue. La configuration interne du ministère a été largement et progressivement modifiée depuis 1974, alors que l'on y comptait plus de vingt unités administratives dont les responsables relevaient directement du sous-ministre. Fondée sur le principe du rapport entre moyens et objectifs, la réorganisation du ministère a été effectuée de façon que la structure administrative (ou les moyens) favorise le plus possible la réalisation rationnelle et efficace des objectifs décrits dans la structure des programmes.

M. le Président, j'ajoute que, depuis six mois que je suis au ministère, j'ai apporté mon appui à cette réorganisation, laquelle me paraît tout à fait fondée. Ce réaménagement a été accompli de façon progressive, sans perdre de vue le principe directeur évoqué précédemment. Je ne vous imposerai donc point les détails de chacune des étapes parcourues, mais je me bornerai plutôt à vous indiquer où nous en sommes à l'heure actuelle.

Autour du sous-ministre, on trouve trois sous-ministres adjoints, responsables respectivement des trois grands secteurs du ministère, c'est-à-dire l'enseignement primaire et secondaire, puis l'enseignement postsecondaire et la planification, ainsi que deux sous-ministres associés responsables, selon la loi, de l'orientation et de la direction des écoles reconnues comme catholiques ou protestantes.

Cette réorganisation administrative des activités du ministère en fonction des niveaux d'enseignement a déjà permis d'établir une meilleure concertation des unités dont le travail est orienté vers les réseaux scolaires. De plus, elle devrait permettre de pratiquer, au plus haut niveau de l'administration, les principes de la déconcentration et de la décentralisation qui régissent de plus en plus les organismes scolaires, de rentabiliser et de décongestionner l'administration du ministère, de mieux situer les centres de responsabilité, en conférant à chaque secteur les moyens de ces politiques. Le processus décisionnel prend forme, tout d'abord, au niveau du bureau des sous-ministres, dont la tâche consiste à situer les politiques particulières dans le cadre plus large des orientations d'ensemble et trouve ensuite son aboutissement au niveau du conseil de direction du ministère, que j'ai rétabli, et qui regroupe chaque semaine, le ministre et les sous-ministres.

Puisque nous en sommes à l'organisation interne du ministère, je ne saurais manquer l'occasion de démystifier cette image de monstre que d'aucuns tentent d'accréditer auprès de la population en dénonçant l'ampleur supposé ment démesurée de cette structure administrative. Il est en effet assez fréquent d'entendre- je l'ai entendu moi-même - ou de lire que "les responsables des maux d'éducation, ce sont ces 5000 fonctionnaires qui hantent la tour de l'édifice G." Ces fonctionnaires sont plus modestement au nombre de 2685 à l'heure actuelle, sans compter l’Office des professions et le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, qui font l'objet d'études distinctes quant à leurs crédits.

De l’année financière 1974 à 1978, les effectifs réguliers sont passés de 2144 à 2266, soit une augmentation de 5,6% en quatre ans. Par ailleurs, au cours de la même période, l'effectif occasionnel a été réduit de 1031 à 419, soit une diminution très forte de l'ordre de 40,6%. En conséquence, si l'on fait le total de l'effectif régulier et des occasionnels, abstraction faite de l'Office des professions et du Haut-Commissariat, c'est une diminution nette de 255 hommes-année, soit de 2940 à 2685, que la rationalisation de l'administration du ministère a permis d'atteindre au cours des quatre dernières années.

M. le Président, j'en viens à mes conclusions, lesquelles seront fort brèves.

Les faits, les politiques et les orientations dont je viens de vous entretenir vous donnent une idée de l'importance que le gouvernement de M. René Lévesque accorde au développement de notre système d'enseignement.

En dépit d'une conjoncture économique qui nous impose de fortes contraintes, le ministère de l'Éducation a entrepris des travaux et des projets de grande envergure, qui permettront, j'en suis persuadé, d'imprimer un nouveau départ à tous les niveaux de notre système scolaire et d'effectuer certains redressements que nous dicte son évolution depuis quelques années.

Depuis que je siège à l'Assemblée nationale et que j'effectue des tournées à travers le Québec, il m'est apparu clairement que les Québécois expriment des attentes certaines à l'égard de leur système d'éducation. C'est pour répondre à ces attentes que le gouvernement, à ma suggestion, a défini nos priorités et a décidé de mener à bien les grandes études sur la place de l'enseignement dans notre société.

L'étude des crédits du ministère de l'Éducation nous permettra au cours des jours, sinon des semaines qui viennent, d'analyser, en profondeur les activités de ce ministère que je qualifierais volontiers de ministère de l'avenir, et de mieux comprendre l'utilisation qu'il entend faire des fonds publics mis à sa disposition.

Avec la collaboration des principaux fonctionnaires de mon ministère, je m'efforcerai de vous fournir tous les renseignements qui vous intéressent, madame et messieurs les députés, et de vous remettre, au besoin, toute documentation jugée pertinente.

Avec votre coopération, je suis tout à fait persuadé que nous pourrons accomplir le travail que les citoyens de ce pays attendent de nous.

M. le Président, lorsque nous aurons entendu les représentants de l'Opposition, qui devraient avoir autant de latitude que vous m'en avez accordé dans l'exposé qu'ils ont à faire sur l'éducation, je me permettrai de proposer un ordre du jour, le plus logique possible, quant à la présentation des programmes de mon ministère.

J'aimerais terminer en présentant les membres de mon cabinet que je ne vous ai pas présentés tout à l'heure. Certains sont présents, comme M. Léo Jacques, qui est mon chef de cabinet, M. Gilles Bergeron, qui fait également partie de mon équipe. M. Claude Benjamin, M. André Trudel, M. Jean Gagnon, et M. Clément Duhaime, attaché de presse.

Je vous remercie, M. le Président, et je remercie tous les députés membres de la commission de leur patience.